

# 60%

## REMBOURSÉ EN BONS D'ACHAT CHAQUE JOUR SUR TOUT UN RAYON



MARDI 22 SEPTEMBRE

**RAYONS CAFÉS ET THÉS<sup>(1)</sup>**

Dès 10€ d'achat dans la limite de 20€ d'achat<sup>(2)</sup>

MERCREDI 23 SEPTEMBRE

**RAYON SURGELÉS<sup>\*(1)</sup>**

Dès 10€ d'achat dans la limite de 20€ d'achat<sup>(2)</sup>

\*Hors Glaces et Desserts glacés

JEUDI 24 SEPTEMBRE

**RAYON CHARCUTERIE<sup>\*(1)</sup>**

Dès 10€ d'achat dans la limite de 20€ d'achat<sup>(2)</sup>

\*Hors rayon traditionnel



(1) Promotions incluses (2) Pour tout achat de 10€ minimum sur les rayons «cafés & thés» le mardi 22 septembre, «surgelés hors glaces et desserts glacés» le mercredi 23 septembre, «charcuterie hors rayon traditionnel» le jeudi 24 septembre, «bières et cidres» le vendredi 25 septembre dans votre hypermarché Carrefour, bénéficiez de deux bons d'achat d'une valeur de 60% du prix payé en caisse, dans la limite de 20€ d'achat sur le rayon éligible. Au-delà de 20€ d'achat, bons d'achat limités à une valeur de 12€. Pour tout achat de 30€ minimum sur les «alcools hors bières, cidres, vins, champagnes et effervescents» le vendredi 25 septembre dans votre hypermarché, bénéficiez de deux bons d'achat d'une valeur de 60% du prix payé en caisse, dans la limite de 40€ d'achat. Au-delà de 40€ d'achat, bons d'achat limités à une valeur totale de 24€. Offre valable une seule fois par personne et par foyer pendant la durée de l'opération, du mardi 22 septembre au vendredi 25 septembre 2026 inclus. 1er bon d'achat valable du lundi 28 septembre au dimanche 4 octobre 2026, 2ème bon d'achat valable du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre 2026 inclus, dans vos hypermarchés Carrefour, pour tout achat égal ou supérieur à leur valeur, hors Carburant et Services (Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Locations de Véhicules, Carrefour Occasion). Bon d'achat utilisable en une seule fois ; ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel. Si vous demandez le remboursement du ou des produit(s) achetés (en vous référant à l'engagement «le droit de changer d'avis») vous ayant permis d'acquiescer le bon d'achat, ce bon d'achat, ou son montant réajusté au prix final d'achat, devra être restitué dans votre hypermarché Carrefour. Liste des hypermarchés Carrefour participants sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr).

RETROUVEZ LES MENTIONS LÉGALES EN FIN DE CATALOGUE